



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S
Présents : 11	
Votants : 16	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 18/11/2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 29/11/2024	<p><u>Présents</u> : Monsieur le Président du CCAS, Mme LANDES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE.</p> <p><u>Absents</u> : Mme BOSQ</p> <p><u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné procuration</u> : Mme AZAM donne pouvoir à Mme MACHADO, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DIZIER, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme DELCASSE, Mr DALMONTI donne procuration à Mme VARLIETTE</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Mme VARLIETTE</p>

Objet : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2025

Afin d'assurer la continuité des opérations en cours et des services et conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

L'autorisation est limitée au quart des crédits ouverts en 2024 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget primitif 2024

Dépenses d'investissement	84 261,00 €
Remboursement du capital de la dette	00,00 €
Dépenses votées hors remboursement de la dette	= 84 261,00 €

Plafond des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 21 065,25 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater entre le 1^{er} janvier 2025 et la date du vote du Budget primitif 2025, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 25/11/2024

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :

Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Grégoire CARNEIRO,



Président du CCAS

